

COUPE REGIONALE EQUIPE MINIMES FEMININES

1. DEFINITION

La catégorie minime correspond à une période de **formation**

Il importe d'offrir une pratique sécurisée aux jeunes judokas, tout en valorisant un judo d'attaque et de projection permettant une progression technique à long terme.

Les compétitions de cette catégorie d'âge permettent, parmi d'autres critères, aux conseillers techniques de détecter les judokas qui pourront rejoindre les centres d'entraînement de la filière du haut niveau fédéral (dès leur première année cadet).

La coupe minime permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif. Animation, acquisition d'expériences, contrats et échanges priment sur le résultat sportif.

Dans la continuité du judo pratiqué par les benjamins, la position naturelle (shizen tai) et la saisie fondamentale à 2 mains (col et manche) sont des facteurs essentiels dans l'objectif de construire à moyen terme un judo de qualité, dynamiques et complets.

La remise des récompenses doit être sobre et ne pas dévaloriser les perdants. Les combattants ayant un bon comportement sont à valoriser.

Un échauffement collectif sera dirigé par un professeur, un conseiller technique ou un haut gradé.

2. SEXE : Féminines

3. ANNEES DE NAISSANCE : 1994 et 1995

4. NATIONALITE : Française et étrangère

5. GRADES - LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MEDICAL

- Ceinture orange minimum.

- 2 années de licence F.F.J.D.A. dont celle de l'année en cours.

- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison en cours est accordée).

- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo, jujitsu, en compétition datant de moins d'un an.

6. PARTICIPANTS

Deux équipes maximum par club sont autorisées à participer (les équipes sont composées de 3 combattants minimum). Il est autorisé 2 équipiers par catégorie de poids. Il est interdit de <<permuter>> les combattants de deux équipes d'un même club (ou association) lors des compétitions se déroulant sur une même journée.

NOTA : 2 clubs d'un même département peuvent <<s'associer>> de façon immuable pour la durée d'une saison afin de constituer une équipe portant le nom du club majoritairement représentée. Sont autorisés 2 combattants maximum en complément qui devront fournir lors de la pesée une autorisation écrite de leur club d'appartenance. En cas d'association, un combattant engagé dans une équipe ne pourra pas en changer entre les différents niveaux de qualification.

Un club peut s'associer avec un autre club uniquement par catégorie d'âge et par sexe :

Exemple : Club X masculin avec club Y

Club Y féminin avec club X

Il ne peut y avoir un club associé par catégorie d'âge et par sexe qui présente deux équipes lors du championnat :

Exemple : Club X masculin associé au club Y

Le club X ne pourra pas présenter une deuxième équipe lors du championnat.

7. CATEGORIE DE POIDS

- 44 kg ; -48 kg ; -52 kg ; -57 kg ; +57 kg.

8. ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A pour cette catégorie d'âge.

9. TEMPS DU COMBAT

3 minutes

10. FORMULE DE COMPETITION

Tableaux à double repêchage

<< Coach >> même principe que le Championnat individuel Régional

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids.

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort de la Coupe.

11. EPREUVES DE SELECTION

Départementale sur engagement

Régionale sur sélection départementale

Interrégionale non

Nationale non